

**EDITION**

**ORGANISMES**

**SOCIAUX**



# Journal des Employés et Cadres

73<sup>ème</sup> année - ISSN : 12 167 X Bihebdomadaire N° 2 le 12 février 2025

**BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS  
DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES**

## SOMMAIRE :

*Pages 2 et 3*

**NON AU CONCLAVE DE BAYROU !  
PLUS QUE JAMAIS :  
ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES !  
LE BUDGET BAYROU PIRE QUE LE BUDGET BARNIER...**

*Pages 4 et 5*

**L'ENJEU ESSENTIEL DU COMBAT  
POUR LE MAINTIEN DES CENTRES DE SANTE  
ET DE LEURS PERSONNELS.**

*Pages 5 et 6*

**PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ASSURANCE MALADIE :  
LA CNAM A MARCHE FORCEE ET L'UCANSS SUIVIT !**

*Page 7*

**INFO AGREMENTS  
JOURNEES MOBILES POUR LES TEMPS PARTIELS**

*Pages 8 et 9*

**ECCHO DES AG / SECOS DU GARD  
VIDEO**



*Directeur de la Publication : Frédéric NEAU*

*Conception : Emmanuel DUMAS*

**Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière – 54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS**

**Téléphone : 01 48 01 91 35 - Fax : 01 48 01 91 98 - Courriel : orgsociaux@fecfo.fr - Web : www.fecfo.fr**

**NON AU CONCLAVE DE BAYROU !**  
**PLUS QUE JAMAIS :**  
**ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES !**

Le 17 janvier s'est tenue la première réunion du « conclave » voulu par François Bayrou pour charger les organisations syndicales de salariés et patronales de « plancher » sur la réforme des retraites. Chacun y aura eu la confirmation, si cela était nécessaire, que ce n'est pas par cette voie que l'abrogation de la loi sera obtenue et qu'il s'agit au contraire pour le gouvernement de faire porter aux Organisations Syndicales, la responsabilité des mesures prises contre les Travailleurs en matière de retraite. Alors que la seconde réunion doit se tenir mi-février sur la base des conclusions de la « Mission-Flash » confiée à la cour des comptes, beaucoup d'instances syndicales Force Ouvrière (Notre Section Fédérale, des UD, des Fédérations dont la FEC, des Syndicats départementaux notamment des Organismes Sociaux) prennent position contre cette initiative gouvernementale, comptant sur le fait que la Confédération FO n'y participera pas plus longtemps. Cette exigence a bien-sûr également été réaffirmée dans diverses interventions des camarades lors de notre Commission Exécutive qui s'est tenue les 5 et 6 février derniers.



**SECRETARIAT  
GÉNÉRAL**

Sébastien Busiris  
Secrétaire général  
01 48 01 91 90  
secretariat@fecfo.fr



**DÉCLARATION  
DU BUREAU FÉDÉRAL DU 23 JANVIER 2025**

***Non au conclave !***  
***Abrogation de la réforme des retraites !***

Le Bureau de la Fédération des Employés et Cadres FO réuni ce jour à Paris rappelle ses revendications sur les retraites :

- 1) En premier lieu **l'abrogation de la réforme** car nous considérons toujours (et les derniers chiffres faisant état de déficit après la réforme de 10 milliards d'euros le prouvent) que la dernière réforme des retraites est injuste et inutile :
  - L'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge de départ à 64 ans sont des mesures profondément injustes et anti sociales.
  - Des millions de Français ont manifesté à 14 reprises partout en France pour s'opposer à cette réforme.
  - Cette réforme des retraites nous a été imposée à grands coups de 49.3.
- 2) Et le rétablissement de tous les **régimes spéciaux**, dont celui des Clercs et Employés de notaire fermés par la réforme.





Pour la FEC FO, d'autres solutions de financement existent, il est donc urgent d'abroger rapidement cette loi à laquelle l'ensemble des syndicats est opposé.

Les salariés et citoyens ne veulent pas de la retraite à 64 ans et plus, il est grand temps de les entendre !

Le Gouvernement devrait **logiquement abroger cette réforme** afin que les salariés puissent partir à la retraite dans de bonnes conditions. Or, il semble vouloir nous enfermer dans un conclave ou des discussions sous contrainte : c'est inadmissible ! Comment accepter d'ouvrir des négociations avec le chantage notamment de :

- maintenir la réforme tant que nous ne sommes pas d'accord sur une autre ;
- maintenir obligatoirement des équilibres financiers dont nous contestons la pertinence ;
- ne pas savoir ce qui sera repris ou pas par le Gouvernement.

FO ne saurait tomber dans le piège de concertations ou d'un conclave qui n'ont pour but que d'éviter l'abrogation de la réforme. FO ne saurait y participer plus longtemps. En effet, le point de vue de la FEC est bien affirmé sur le conclave mais c'est la Confédération qui s'y rend.

Nous restons persuadés que nous pouvons financer et pérenniser notre système de retraite, notamment en mettant fin aux dizaines de milliards d'exonérations de cotisations patronales pratiquées chaque année.

**La FEC FO et ses militants ne lâcheront rien** car d'autres solutions sont possibles pour maintenir et améliorer notre système de retraite. Nous ne nous laisserons pas enfermés dans des pseudos discussions contraires à nos revendications.

**Non au conclave, OUI à l'abrogation maintenant !**

Les militants de la FEC FO n'abandonneront pas le combat contre la casse de notre système de retraite et de tous nos avantages acquis de haute lutte.

**Nous rappelons également notre attachement indéfectible à la retraite par répartition ainsi que notre opposition à la retraite par points.**

Paris le 23 / 01 / 2025

## **49.3 : LE BUDGET BAYROU NON-CENSURÉ PIRE QUE LE BUDGET BARNIER CENSURÉ...**

Alors que les exonérations de cotisations patronales représentent 80 milliards d'euros en un an, que le total des aides publiques aux entreprises sans contrepartie est de 200 milliards d'euros et que les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 s'élève au chiffre record de 98 milliards d'euros, la loi de Financement du 1<sup>er</sup> ministre Bayrou représente une économie de 32 milliards dans les dépenses publiques essentielles. Des milliards en moins en particulier pour la santé dans le cadre du PLFSS et notamment une attaque contre l'Aide Médicale d'Etat avec une réduction de 111 millions d'euros, ce qui non seulement est une aberration sur le plan sanitaire mais vise également à entretenir un discours rendant responsables les étrangers de tous les maux... Tout cela dans un contexte où les articles de presse se multiplient pour dénoncer le financement de la Sécurité Sociale au nom du mythique « trou de la Sécu ». Le 10 février, c'est la ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin, qui s'est dite « favorable à l'organisation d'un référendum qui poserait la question du système français de protection sociale qui repose principalement sur les cotisations. »

**Ils veulent en finir avec la Sécurité Sociale de 1945, nous ne les laisserons pas faire !**

# L'ENJEU ESSENTIEL DU COMBAT POUR LE MAINTIEN DES CENTRES DE SANTE ET DE LEURS PERSONNELS.

Le combat pour le maintien des centres de santé Parisiens Réaumur et Stalingrad et contre les licenciements va aujourd'hui bien au-delà des organisations syndicales et est exemplaire de ce que pourrait être celui pour la défense de la Sécurité Sociale toute entière. Des élus politiques (Députés, conseillers municipaux etc.) s'en sont également emparés et nombre d'usagers, de patients, de professionnels de santé, de citoyens y sont pleinement associés. La pétition pour le maintien de ces centres et de leur service a recueilli plus de 3000 signatures, des rassemblements importants sont organisés comme cela a été le cas le 28 janvier devant la CRAMIF, ainsi que des réunions publiques comme celle qui a eu lieu le 30 janvier à la Mairie du XIXème arrondissement. Alors que le Ministre Yannick Neuder a affirmé le 21 janvier que l'on ne pouvait pas fermer une structure de santé pour des raisons d'équilibre budgétaire (voir notre précédent communiqué), les Fédérations lui ont adressé le courrier ci-dessous. Il est impératif que le ministre nous reçoive rapidement ! La Confédération Force Ouvrière a quant à elle également adressé un courrier au ministre pour dire son opposition, à la fois à la fermeture des centres de santé et au projet de transformation de l'Assurance-Maladie. en soutien aux combats menés contre ces plans funestes.



MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION  
Monsieur Yannick NEUDER  
Ministre délégué à la Santé et à l'Accès aux soins  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

Paris, le 29 janvier 2025

**RECOMMANDÉE A/R**  
[sec.dircab.sas@sante.gouv.fr](mailto:sec.dircab.sas@sante.gouv.fr)

Objet : Demande d'entrevue sur la situation des centres de santé parisiens de l'Assurance Maladie.

Monsieur le Ministre,

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC souhaitent d'urgence échanger avec vous au sujet du projet de licenciements collectifs diligenté dans les centres de santé parisiens gérés par la CRAMIF (Stalingrad) et la CPAM (Réaumur) à la suite d'un audit commandé par la CNAM.

Au nom des économies, un plan de sauvegarde de l'emploi doit être présenté en Assemblée plénière du CSE de la CRAMIF le 3 février 2025.

Pour nos Fédérations, l'organisation et la gestion des services publics doivent sortir des logiques de marchés. Les services publics – et les salariés qui les mettent en œuvre – ne doivent plus répondre à des objectifs fixés au travers des critères de profit, de rentabilité et de compétitivité, mais relever des critères de réponse aux besoins, de coopération et de qualité...

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC sont résolument opposées à ce projet qui, en plus de menacer les emplois des agents, réduirait l'offre de soins des assurés fréquentant ces centres.





Alors que le 19ème arrondissement de Paris est classé en zone d'intervention prioritaire par l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'accès aux soins relève du parcours du combattant pour les assurés. Quand ces assurés parviennent à obtenir des rendez-vous, les professionnels de santé pratiquent, en très grande majorité, des dépassements d'honoraires.

Les centres de santé de Stalingrad et de Réaumur existent depuis les années 60 et proposent une offre de soins exhaustive et de qualité à des tarifs conventionnels secteur 1 avec possibilité de bénéficier du tiers payant.

Plusieurs dizaines de milliers d'assurés les fréquentent chaque année.

Eu égard à tout ce qui précède, il ne fait nul doute que cette décision de la CNAM est délétère et aberrante en termes de santé publique.

Aussi, les Fédérations exigent l'abandon de ce projet et le maintien de tous les services et de tous les personnels des centres de soins de la CPAM de Paris et de la CRAMIF.

Dans ce contexte, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande d'entrevue.

Dans l'attente de votre réponse rapide.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Fédérations CGT, FO, CFDT et CFE-CGC

## **PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ASSURANCE MALADIE : LA CNAM A MARCHE FORCEE ET L'UCANSS SUIV !**

Alors qu'elle indique ne pas avoir d'enveloppe aujourd'hui pour mener des négociations prenant en compte les revendications de FO sur les salaires, les exclus du Ségur ou encore les Primes de Fonction, l'Ucanss a annoncé le 31 janvier à Force Ouvrière son intention d'engager dès les 11 février des « négociations » sur les incidences conventionnelles du Projet de transformation de l'Assurance-Maladie.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration préalable faite par la Section Fédérale lors de cette première réunion :



### **DECLARATION FORCE OUVRIERE - RPN DU 11 FEVRIER 2025**

**Mme la Directrice de l'UCANSS,**


**C'est quasiment au pied levé que vous avez convoqué la RPN d'aujourd'hui portant sur « l'accompagnement dans le cadre du projet de transformation du Service Médical ».**

**De surcroît, vous avez indiqué aux Fédérations que ces « négociations » ne comporteront que 3 réunions en tout et pour tout et qu'elles devront être achevées le 7 mars, soit dans moins d'un mois.**

**En agissant ainsi, vous usez d'une méthode que nous pensons reconnaître et qui consiste à déguiser en « Négociations » la simple mise en œuvre d'un plan fixé à l'avance et verrouillé.**

**Surtout, vous vous mettez au diapason de la CNAM en termes de brutalité, en signifiant aux Fédérations qu'elles vont devoir discuter sous la contrainte des désirs personnels de son Directeur.**





**En effet, tandis que le projet de Transformation de l'Assurance Maladie suscite le rejet massif des collègues et des Organisations Syndicales, Monsieur le Directeur de la CNAM, droit dans ses bottes, impose son calendrier à marche forcée qui doit permettre de mettre en œuvre le plan de destruction du Service du Contrôle Médical à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.**

**A ce rythme soutenu, il impulse en particulier la présentation du projet dans les différents CSE des CPAM, pour mieux tenter d'y associer localement syndicats et élus.**

**Quant aux discussions engagées au niveau de la Branche Maladie pour l'accord de transition, elles se mènent elles aussi au pas cadencé et donnent d'ores-et-déjà lieu à la présentation d'un projet qui vise en particulier à reprendre principalement des dispositions UCANSS d'accords collectifs CNAM nationaux, qui seront maintenues dans un cadre auquel il est impossible de déroger, c'est-à-dire celui de la disparition globale des accords collectifs, avantages acquis et usages locaux en cours dans les DRSM.**

**Mme la Directrice, si vous souhaitez pouvoir discuter correctement avec les Fédérations, cela implique que ces dernières n'aient pas le couteau sous la gorge. C'est la raison pour laquelle, Force Ouvrière exige que le Directeur de la CNAM retire dès à présent son calendrier.**

**Par ailleurs, Mme la Directrice, il est encore heureux que dans le document que vous nous présentez aujourd'hui soient affirmées des orientations visant à maintenir un certain nombre de garanties, dont les contrats de travail, la rémunération ou encore l'absence de mobilité forcée.**

**Pour autant, c'est bien de la destruction du Service du Contrôle Médical dont nous parlons avec toutes les conséquences néfastes que cela aura sur les activités des personnels de ce service mais aussi des CPAM, et avec toutes les menaces que cela implique pour ces mêmes collègues et leurs conditions de travail dans un contexte de suppressions massives de postes.**

**Conséquences néfastes également, nous le savons tous, pour les assurés, puisque l'objectif de ce projet de démantèlement est de permettre de mettre fin à l'indépendance des décisions prises aujourd'hui par le Service du Contrôle Médical afin de les soumettre à des impératifs financiers.**

**Oui, Mme la Directrice, ce projet pour lequel vous avez prévu de dérouler une « négociation » expresse en écho aux aspirations du Directeur Général de la CNAM, est un projet qui concentre aujourd'hui toutes les attaques menées contre la Sécurité Sociale parce qu'il s'en prend directement à la fois à ses fondements (c'est-à-dire à la satisfaction des besoins des assurés), à ses organismes et à leur fonctionnement, et à ses personnels. C'est la raison pour laquelle, nous en revendiquons plus que jamais le retrait pur et simple.**

**Dans le cours de cette réunion, toutes les Fédérations se sont prononcées contre le maintien du calendrier de la CNAM. Le retrait de celui-ci est d'autant plus nécessaire que la LFSS qui entérine honteusement la disparition du Service Médical pose une échéance au 31 janvier 2027. Il n'y a donc vraiment pas lieu de se précipiter !**

**Par ailleurs, l'accord d'accompagnement qu'entend « négocier » l'UCANSS ne s'inscrirait pas dans les garanties fixées par le protocole d'accord sur l'évolution des réseaux de 2013. Il serait de surcroît à durée déterminée d'un an, ce qui signifie que toutes les garanties qu'il contiendrait (Pas de licenciement, pas de mobilité géographique forcée etc.) aussi ! La phase 2 du projet qui interviendra au terme de cette période ne pourrait susciter dans ces conditions que les pires inquiétudes.**

**FO revendique le retrait du plan de transformation de l'Assurance Maladie et considère que si des discussions doivent avoir lieu, elles ne peuvent se mener à la hussarde ni fragiliser les garanties nécessaires au personnel.**

**Prochaine RPN : le 25 février.**

## INFO AGREMENTS

La nouvelle classification, dont FO n'est pas signataire, n'est toujours pas agréée par l'Exécutif. En l'absence de réponse de ce dernier, elle ferait l'objet d'un agrément automatique au bout de 4 mois, soit le 10 avril 2025. On ne peut bien-sûr que se perdre en hypothèses quant à ce silence du gouvernement : simple effet de l'instabilité politique ? Volonté de récupérer les 160 millions d'euros dans un contexte d'austérité budgétaire encore accentué par le gouvernement Bayrou ? Agréera ? Agréera pas ? Seul le temps nous le dira...

L'accord sur le travail de nuit dans les UGECAM, qui lui a été signé par FO, a quant à lui vu son agrément intervenir le 31 janvier.



Commission Exécutive des 5 et 6 février, PARIS

## JOURNEES MOBILES POUR LES TEMPS PARTIELS

**Tandis que la circulaire de l'UCANSS vise à l'application de la non-proratation des journées mobiles pour les temps partiels sans rétroactivité, la Branche famille a quant à elle ouvert la possibilité aux Directions de rétablir les agents dans leurs droits à compter de 2022.**

**Force Ouvrière est intervenue le 11 février auprès de l'UCANSS pour obtenir cette rétroactivité pour tous les agents concernés de la Sécurité Sociale. Si l'employeur a pour l'heure cherché à noyer le poisson, nous estimons qu'il ne peut aujourd'hui agir autrement y compris du point de vue des dispositions du code du travail en la matière. Le même traitement doit s'appliquer à tous ! Une consigne doit être donnée par l'UCANSS en ce sens à tous les organismes ! Egalité !**



SECTION

ORGANISMES

SOCIAUX

ECCHO DES AG



# ASSEMBLEE GENERALE SECOS DU GARD (30)

Le 22 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale du SECOS (Syndicat des Employés et Cadres des Organismes Sociaux) du GARD à l'Union Départementale située à Nîmes. Elle s'est déroulée en présence de nombreux militants de la CPAM, de la CAF et de l'URSSAF. Gilles Besson, secrétaire département de l'UD FO du Gard et Frédéric Neau, secrétaire de la Section Fédérale participaient également à cette AG.

La discussion, introduite par le rapport d'activité de Denis Deihles, secrétaire du SECOS a permis de revenir largement sur la situation revendicative nationale et de nos organismes.



Les échanges nourris ont permis notamment de réaffirmer la nécessité de combattre pour l'abrogation de la réforme des retraites. Ils ont également illustré l'intervention de Frédéric NEAU en mettant en relief le lien existant entre la défense des revendications et celle de la Sécurité Sociale de 1945 qui fête ses 80 ans dans un contexte où le gouvernement veut la détruire.





La conclusion de cette matinée par Gilles BESSON a permis de mettre en avant l'importance d'un syndicalisme revendicatif et de réaffirmer tout le soutien de l'Union Départementale dans tous les combats, en lien avec les Fédérations.

Le nouveau bureau aura de quoi faire en matière de défense de nos revendications et de la Sécurité Sociale, mais il pourra compter sur tous ses militants. Anciens et nouveaux !

ED



Video

« Les 3 Secrétaires »

Clic ici

